



Feuilleton
N° 255
Le jeudi 1^{er} février 2018
INITIATIVES PARLEMENTAIRES
MOTION 163

AMBASSADEUR DES FEMMES, DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ

M-163 — 30 janvier 2018 — **M. Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre)** — Que la Chambre :

- a) reconnaisse que le Canada a une riche tradition en matière de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix;
- b) reconnaisse que le Canada est une chef de file mondial pour ce qui est de la promotion des droits de la personne et de la paix, ayant contribué à la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, prévu la création du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, été le champion de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (« traité d'Ottawa ») et mis de l'avant et dirigé la doctrine de la responsabilité de protéger;
- c) reconnaisse que le gouvernement a rédigé l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, qui demande aux États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord de contribuer au développement de relations internationales pacifiques, notamment en s'efforçant d'éliminer les conflits et de promouvoir des conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être;
- d) reconnaisse que les pratiques et normes sociétales néfastes, notamment parmi les femmes, qui ont pour effet de protéger les hiérarchies fondées sur le sexe et d'autres formes concomitantes de marginalisation et d'exclusion ou encore de cautionner la violence sont souvent exacerbées en période de conflits et que les femmes et les hommes doivent être tout aussi déterminés à changer les attitudes, les comportements et les rôles afin d'encourager l'égalité entre les sexes;
- e) reconnaisse que combattre l'insécurité et arriver à une paix durable est une lutte de tous les instants pour ces communautés et que les femmes et les filles souffrent plus que les autres dans les situations de conflits, mais sont presque totalement exclues des processus de consolidation de la paix;
- f) rappelle les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, en particulier la Résolution 1325 (2000), qui réaffirme le rôle important de la participation des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les missions de paix, les interventions humanitaires, la reconstruction après conflit, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent;
- g) reconnaisse les problèmes que vit le Canada, y compris la violence sexiste et l'inégalité des sexes sous-jacente, et s'efforce d'élaborer un cadre de mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité au pays;
- h) réitère l'engagement du Canada à prendre appui sur nos réalisations marquantes et à améliorer notre rôle de leadership dans la promotion de la paix au pays et partout dans le monde en demandant au gouvernement de mettre en place un plan visant à nommer un ambassadeur des femmes, de la paix et de la sécurité ayant pour rôle :
 - (i) de promouvoir la recherche et les études sur les causes profondes des conflits violents et les conditions préalables à la résolution et la prévention de ces conflits, en vue de faire respecter les droits de la personne des femmes et des filles et de créer des conditions propices à la paix,
 - (ii) d'appuyer la mise en œuvre d'activités d'éducation, de formation et de prestation de conseils sur la résolution pacifique des conflits,
 - (iii) de lancer, de recommander, de coordonner, de mettre en œuvre et de promouvoir des politiques, des projets et des programmes nationaux portant sur la réduction et la prévention des conflits et sur l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que sur la mise en place et le maintien de conditions propices à la paix, (iv) d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives axées sur l'égalité entre les sexes et la paix par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment la mobilisation des intervenants, des établissements d'enseignement et de la société civile,
 - (v) de diriger la mise en œuvre du Plan d'action national du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité,
 - (vi) de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le cadre des activités de consolidation et de maintien de la paix,
 - (vii) d'examiner et d'évaluer les plans d'action annuels des ministères.

LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMÉS

« Les femmes constituent les meilleurs moteurs de la croissance, le plus grand espoir pour la réconciliation dans les périodes de conflit, et la meilleure protection contre la radicalisation des jeunes et la résurgence des cycles de violence ».

— Phumzile Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes



Les effets dévastateurs des conflits sur les femmes et les filles : aperçu



Les femmes et les filles sont les premières à souffrir d'un grand nombre de **conséquences néfastes** de la violence armée.

Ces deux dernières décennies, l'utilisation de la **violence contre les femmes et les filles** lors de conflits, particulièrement la violence sexuelle, est devenue plus apparente.

Mais, en plus de la hausse des actes de violence sexuelle, **les conflits exacerbent beaucoup d'inégalités** qui peuvent persister encore très longtemps après la fin d'une guerre.

Prenons quelques exemples :

MORTALITÉ MATERNELLE

Nombre de décès pour 100 000 naissances en vie, 2013

En période de conflit et après un conflit

Taux mondial

531

210

DROITS FONCIERS

Pourcentage de femmes qui détiennent des titres de propriété foncière, 2014

En période de conflit et post-conflit

Taux mondial

9%

19%

Chiffre global pour 74 pays en conflit et post-conflit

Chiffre global pour 74 pays en conflit et post-conflit

ÉDUCATION

Taux net ajusté de scolarisation des filles dans le primaire, 2013

En période de conflit et après un conflit

Taux mondial

76%

91%

MARIAGE D'ENFANTS



Les pays en conflit ont parmi les taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde.

Pourcentage des femmes de 20 à 24 ans qui ont été mariées avant leurs 18 ans, 2014

45%

52%

55%

68%

Somalie

Guinée

Mali

République centrafricaine

Des femmes fortes, une paix résiliente

Une paix durable passe par le leadership et la représentation des femmes à tous les niveaux des prises de décisions.



Une participation pleine des femmes est nécessaire dans :

- ✓ Les négociations de paix
- ✓ Le suivi et la mise en œuvre des accords de paix
- ✓ Les activités de planification après un conflit
- ✓ Les missions de maintien de la paix
- ✓ Les programmes de relèvement
- ✓ Les gouvernements et les parlements
- ✓ Les secteurs de la sécurité et de la justice
- ✓ L'administration des services publics
- ✓ La justice transitionnelle



« La protection et l'autonomisation des femmes pendant et après des conflits représentent l'un des plus grands défis de notre époque ».

— Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies



QUE FERA L'AMBASSADEUR DES FEMMES, DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ DU CANADA?

- Diriger la mise en œuvre du Plan d'action national du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité
- Encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives axées sur l'égalité entre les sexes et la paix par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment la mobilisation des intervenants, des établissements d'enseignement et de la société civile
- Promouvoir la recherche en ce qui concerne les causes profondes des conflits violents et la résolution et la prévention de ces conflits
- Promouvoir et coordonner des projets et des programmes nationaux portant sur la réduction et la prévention des conflits et sur l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que sur la mise en place et le maintien de conditions propices à la paix
- Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le cadre des activités de consolidation et de maintien de la paix
- Appuyer la mise en œuvre d'activités d'éducation, de formation et de prestation de conseils sur la résolution pacifique des conflits
- Examiner et évaluer les plans d'action annuels des ministères



onufemmes.org



Sources : Groupe interorganisations des Nations Unies sur l'estimation de la mortalité maternelle (I-MME Info) ; données de la Division de la Population sur la fécondité mondiale, indicateurs annuels Interpols, 2012 ; Base de données Droit à la terre, FAO, 2014 ; Institut de statistique de l'UNESCO (données sur l'éducation depuis Juin 2015) ; suivi de la situation des enfants et des femmes (protection des enfants/mariage des enfants), UNICEF ; Perspectives des Nations Unies sur la population mondiale, DAES, 2012
Crédit : Vidéo : Slide by Slide - Women, Peace and Security (Côte à côté - Les femmes, la paix et la sécurité) (Ban Ki-moon)
Sources : Icônes vectorielles : FlatIcon ; Photo : photo des Nations Unies/Eskinder Debebe (Ban Ki-moon)